

M.R.B.C. – A.A.T.L. – D.U.  
Monsieur André VITAL  
Fonctionnaire délégué  
Région de Bruxelles-Capitale  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : 13/pfd/270311  
N/réf. : AVL/ah/SGL-7.6/s467  
Annexe : 1 dossier comprenant 1 plan

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

**Objet :** SAINT-GILLES. Rue Africaine. Remplacement de l'éclairage public du tronçon de rue situé entre la chaussée de Charleroi et la rue Américaine.  
*Dossier traité par M. Fr. Guillan-Suarez*

Suite à votre courrier du 29 octobre 2009 sous référence, réceptionné le 3 novembre dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 18 novembre 2009.

En raison d'un manque de personnel, la C.R.M.S. n'a pas été à même de traiter votre demande dans le détail. Elle observe que, bien que situés dans la zone de protection et la zone tampon Unesco délimitées autour de la maison Horta reconnu comme Patrimoine mondial, les travaux proposés ne seront pas visibles depuis ce bien et modifieront peu son contexte. Par conséquent, la Commission considère que la présente demande relève plutôt d'un examen urbanistique que patrimonial.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERULST  
Président f.f.

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Kreutz)